

**Compte-rendu du Conseil de Faculté du 20 septembre 2018**

**Élus présents** : Alain AYERBE, Gérémia COMETTI, Salomé DEBOOS, Nalini FURST, Philippe HAMMAN, Anne-Sophie LAMINE, Elise MARSICANO, Roger SOME, Frédéric BAUER

**Élus excusés** : Catherine BOISSON, Catherine DELCROIX, Philippe CORDAZZO, Maurice WINTZ, Marcel BAUER, Nicolas MATT, Catherine ZUBER

**Procurations**: M.Wintz à P.Hamman

**Invités permanents excusés**: Nicolas AMADIO, Laurent MULLER

**Invités permanents**: Marie BALAS, Pascal HINTERMEYER, Catherine LEOPOLD

**Président de séance** : Jean-Daniel BOYER, Doyen

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil de Faculté du 14 juin 2018
2. Rentrée – jury d’examen – calendrier – ECI
3. MECC
4. Rappel statutaire
5. Dispositif de suivi « oui si »
6. Référentiel
7. Budget
8. Comité d’experts scientifiques
9. Divers :
	1. mise en place d’un comité des usagers de la cafétéria du patio
	2. points d’information
10. Le compte-rendu du conseil de faculté du 14 juin est approuvé à l’unanimité.
11. M. Boyer fait un bilan de la rentrée. Il évoque des problèmes de salles : il y eu a des réajustements à faire compte tenu des effectifs des étudiants présents en cours (200 étudiants en 2ème année de licence). Certains TD de L2 ont été dédoublés quand les groupes dépassaient les 50 étudiants. Cette affluence a néanmoins un aspect positif : elle témoigne d’une certaine attractivité de notre nouvelle offre de formation.

Dans le cadre du Parcoursup, la moitié des inscrits de première année bénéficiera du dispositif. Ces étudiants viennent donc soit de filières professionnelles, ou avaient moins de 10 de moyenne aux épreuves anticipées de Français. La moitié du public a donc un niveau faible voire très faible.

En 1ère année, les cours offerts aux autres composantes n’est plus possible dans certains cas. Un problème de capacité se pose. Il a donc été décidé de ne plus accepter les étudiants extérieurs et de limiter à 200 le nombre total de places offertes aux étudiants pour les enseignements d’approfondissement.

Pour les masters 2 - ReSEP et Inédites - qui ont peu d’étudiants inscrits, M. Boyer propose de suspendre des cours qui ne sont pas essentiels pour le bon déroulement de ces cursus.

En Deust, 47 inscrits est un effectif trop important à cause des stages à faire. M. Hamman propose de revoir cette capacité à la baisse pour l’année prochaine.

La liste faisant état de la composition des jurys d’examen est distribuée. M. Boyer demande que les éventuels changements lui soient remontés avant le prochain Conseil de Faculté.

Le calendrier des jurys d’examens ci-dessous est retenu :

* + - le 7 février 2019 pour le semestre 1 ;
		- le 6 juin 2019 pour le semestre 2
		- le 4 juillet 2019 pour les rattrapages.

M. Boyer rappelle aux enseignants qu’ils doivent transmettre leurs notes aux scolarités au moins 15 jours avant la date des jurys.

Le début des cours du second semestre est fixé au lundi 21 janvier 2019.

M. Boyer rappelle que nous sommes en ECI mais que la session de rattrapage peut se faire avec des allégements de certaines épreuves ; étant entendu que 3 crédits ECTS implique d’octroyer au moins 2 notes ; (des partiels très brefs de 30 minutes d’examen par exemple sont possibles).

L’ensemble de ces décisions est voté à l’unanimité.

1. MECC

Le CFVU du 18 septembre a approuvé les MECC de nos cursus.

M. Boyer rappelle que dans le cadre des TD, la présence des étudiants est obligatoire Trois absences non justifiées engendrent de fait la défaillance de l'étudiant aux examens.

Dans le cadre du dispositif « oui si », 121 étudiants seront répartis dans 5 groupes.

Il indique que la présence et la participation aux TD de « méthodologie générale et méthodologie des sciences sociales » ainsi qu'aux ateliers prévus sont obligatoires pour les étudiants bénéficiaires du dispositif « oui si ».

Trois absences non justifiées constituent une rupture du contrat pédagogique et engendrent de fait la défaillance de l'étudiant aux examens. Les évaluations dans ces TD pourront donner droit à un bonus allant jusqu'à 3 points supplémentaires s'ajoutant à la note des TD textes.

M. Ayerbe propose un document relatif à la licence et au master de démographie exposant les heures de cours offertes aux étudiants.

Le conseil vote favorablement à ces mesures à l’unanimité.

M. Hamman explique que pour le DEUST, il n’y aura plus de compensation sur les UE mais uniquement sur les matières : les UE doivent donc être validées une à une.

L’ensemble de ces décisions est voté à l’unanimité

1. Rappel statutaire :

M. Boyer rappelle que les services des enseignants doivent être respectés, que les cours doivent être dispensés, que les horaires de cours doivent être respectés, et qu’un minimum de présence à l’Université de Strasbourg est demandé.

Le remplacement des cours par la fréquentation aux mêmes heures de colloques ou de séminaires peut se faire mais seulement à condition que les contenus aient un lien avec le cours et qu’ils soient exploités en cours.

**Pour les examens à forte affluence, les amphis doivent être réservés par les enseignants auprès des secrétaires de scolarité**.

Les surveillances des examens relèvent des obligations statutaires des enseignants. Cette année, pour les gros effectifs de Licence, **les enseignants seront affectés à la surveillance, charge à eux, s’ils ne peuvent être présents de se faire remplacer**.

1. Dispositif de suivi « oui si »

Il va débuter la semaine du 24 septembre. Il y a 244 heures de suivi en présentiel ;

7 groupes sont prévus en tout en incluant l’EAD.

M. Mahieu, Professeur agrégé a été nommé à mi-temps, par le Rectorat, dans notre Faculté en qualité de coordinateur du dispositif.

Un document sur ce dispositif est distribué aux membres du conseil.

1. Référentiel

L’enveloppe est la même que l’an passé à savoir, 1030 hetd.

M. Boyer va revoir la distribution en fonction des responsabilités des uns et des autres.

1. Budget :

La commission des finances va travailler sur la répartition du budget de la Faculté pour revoir la répartition entre instituts. M. Boyer rappelle que le budget alloué aux colloques doit être voté dans les instituts. Il rappelle qu’il ne souhaite pas que les sommes octroyées par la composante dépassent les sommes allouées par les laboratoires de recherche.

1. Comité d’experts scientifiques

Les élections se dérouleront en novembre (en même temps que celles des représentants des étudiants en conseil de Faculté). Ce comité s’occupera du recrutement des ATER et des Past mais ne se prononcera plus sur la titularisation des MCF.

M. Boyer souhaite que le président et le vice-président soient proposés par le Doyen ;

Deux personnalités extérieures pourront aussi être nommées en fonction d’éventuels profils de support d’ATER atypiques.

La désignation des membres de ce comité passera par les instituts.

1. Divers :
	1. mise en place d’un comité des usagers de la cafétéria du patio :

M. Boyer, doyen se propose en qualité de représentant de MCF et Mme Léopold en qualité de Biatss. Il s’agira encore de proposer un représentant étudiant et un du coprs des professeurs.

* 1. Echange d’étudiants :

Mme Balas nous fait connaître le fait que l’université de Rome III propose 3 places à nos étudiants dans le cadre d’Erasmus.

M. Boyer indique aussi que M. D. Breton ne souhaite plus continuer ses fonctions d’assesseur pédagogique compte tenu de ses charges administratives à la Misha.

La séance est levée à 17h45.